



Refus de transcription de mariage par service d'état civil de Nantes

Par **feham**, le **05/12/2011** à **14:33**

Bonjour,

je suis français , marié avec une algérienne depuis 2005 , en algerie.

j'ai reçu mon livret de famille du MAE ?republique française , depuis Nantes en ce début décembre 2011.

or en préfecture du nord , on m'a exigé pour la délivrance du titre de séjour de mon épouse , une vraie "transcription" de l'acte de mariage , fait en algerie.

en effet , Nantes a écrit "acte établi le... au service central d'état civil... alors qu'il faut la mention "acte transcrit le....."

en plus , la préfecture du nord exige aussi un certificat de "transcription" de la part de Nantes.. alors que faire?..ou les attaquer?

seriez-vous en mesure de nous obtenir devant le TGI compétent ce document...a-t-on le droit de l'exiger?..est-il ou pas un "droit"?

acceptez-vous l'aide juridictionnelle?

merci de me répondre

mr feham